



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Conseil d'administration

Réunion du jeudi 6 février 2025

Synthèse

Membres du Conseil d'Administration présents :

Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE	Président de l'ALEC du Pays de Rennes, Rennes Métropole
M. Melaine MORIN	Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de l'environnement et des Mobilités

Communes du Pays de Rennes :

M. Erwan DETOC-LE LARDIC	La Chapelle Thouarault – Conseiller délégué à la gestion des bâtiments et au suivi des chantiers
M. Jean-Luc DUBOIS	Langouët - Maire
Mme Marine KECHID	La Mézière – Conseillère développement durable
M. Jean-Paul VUICHARD	Laillé – Adjoint de la commission développement durable (parti en cours de séance, après le vote du budget prévisionnel)

Acteurs privés :

M. Aurélien BERTIN	Valoen – Consultant énergie
Mme Lénaïg LHARIDON	EHOP
Mme Lauriane RAT-TUDAL	ENGIE Solutions

Membres du Conseil d'Administration excusé·e·s :

Membres Fondateurs :

M. Pierre JANNIN	Ville de Rennes – Conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation
------------------	---

Membres de droit (EPCI) :

Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN	Liffré Cormier Communauté – Vice-président en charge des transitions écologiques et du PCAET
----------------------------	--

Communes du Pays de Rennes :

Mme Claire BRIDEL	Liffré – Adjointe déléguée, développement durable
Mme Karine CHATEL	Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage

M. Sébastien GIRARD	Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétiques des bâtiments
M. Fabrice MATHOULIN	Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
Mme Annick MONNIER	Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique
Mme Gaëlle PIERRE	Bruz – Adjointe en charge de la transition écologique et de l’implication citoyenne
Mme Aurélie QUEMENER	Vezein le Coquet – Adjointe en charge du développement solidaire et durable
Mme Anne-Hélène TUAL	Acigné - Conseillère élue déléguée, en charge des transports mobilité et transition énergétique

Acteurs publics :

M. Ludovic BROSSARD	CEBR
M. Jean-Claude BELINE	SDE 35
M. Gilles DREUSLIN	Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »

Acteurs privés :

Mme Marie MORANTIN	CAPEB – Conseillère technique et économique
M. Romain REBOUX	GRDF

Membres du Conseil d’Administration absents

Membres de droit (EPCI) :

M. Claude JAOUEN	Communauté de communes Val d’Ille-Aubigné - Président
------------------	---

Communes du Pays de Rennes :

M. Sébastien GIRARD	Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétiques des bâtiments
---------------------	--

Acteurs privés :

Mme Sandrine CASSAN	Archipel Habitat (ADO Habitat)
M. François GABET	ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole

Invités, non membres du conseil d’administration, présents :

Mme Fabienne ABOUD	Responsable du pôle administratif de l’ALEC
Mme Mathilde AUBRY	Conseillère grand public- Membre du CSE
Monsieur Olivier CHOLLET	Expert-comptable - GEIREC
Mme Claire LE GENTIL	Directrice de l’ALEC
Mme Christelle LE PROUST	Responsable du service Transition Énergétique et Écologique - Ville de Rennes - Rennes Métropole
M. Olivier ROCHE	Responsable du pôle collectivités et Responsable Financier de l’ALEC

Mme Claire BRIDEL a donné pouvoir à M. Erwan DETOC.

M. Fabrice MATHOULIN a donné pouvoir à M. Jean-Paul VUICHARD.

Mme Marie MORANTIN a donné pouvoir à Mme Lénaïg LHARIDON.

Mme Anne-Hélène TUAL a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESE.

Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN a donné pouvoir à M. Melaine MORIN.

Début de la séance : 18h00

Rappel de l'ordre du jour

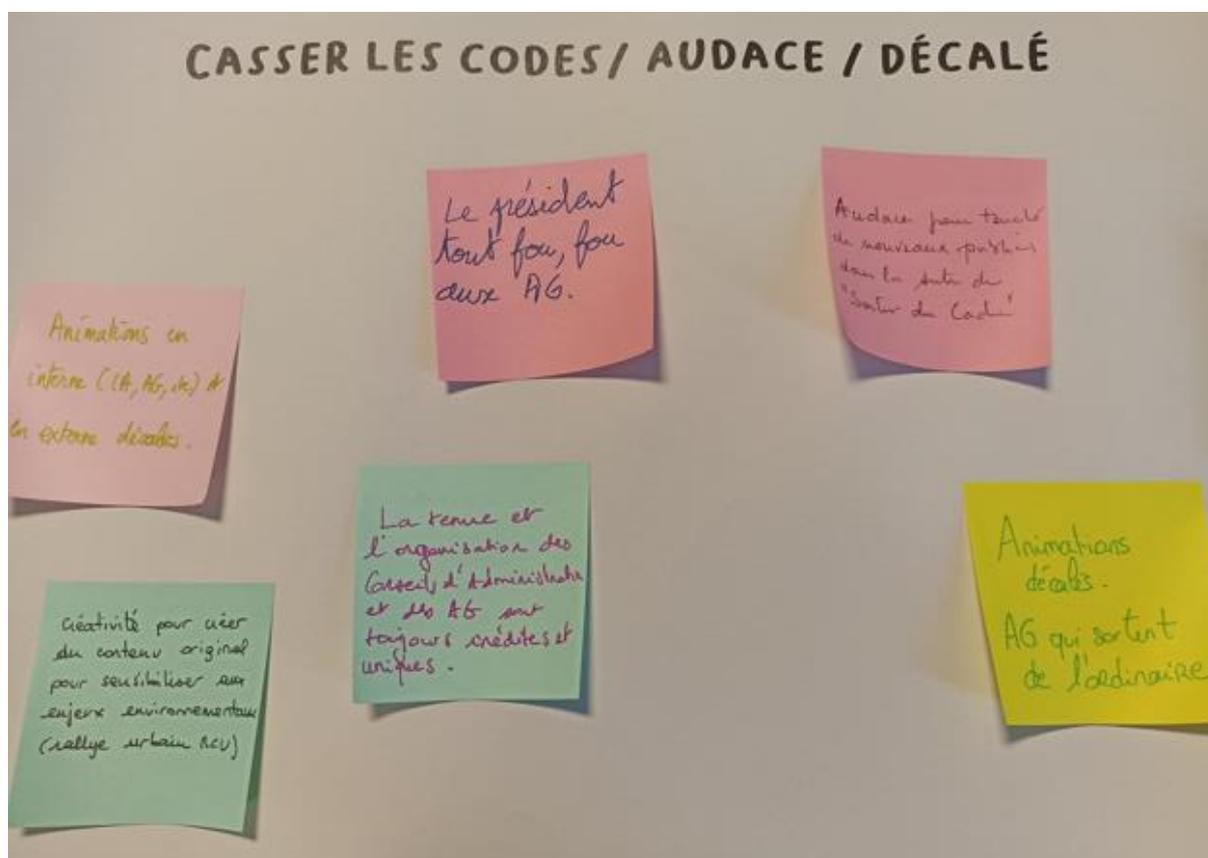
- Mise à jour des délégations
- Budget et perspectives 2025
- Projet associatif
- Questions diverses

Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participants de leur présence.

En guise d'introduction, Olivier DEHAESE expose le travail de refonte du projet associatif qui est en cours et les premières réflexions du temps fort n°1 ayant eu lieu le 13 janvier 2025.

Il présente les 5 valeurs retenues par le groupe de travail qui, pour rappel, comprenait les salarié-e-s de l'ALEC et les membres du CA qui ont pu être présents.

Chaque participant est invité à poser un post-it sur la valeur qui lui parle le plus en citant un exemple concret qui l'illustre.



**PRENDRE SOIN DE SOI, DES AUTRES ET DU
VIVANT / BIENVEILLANCE / EMPATHIE**

Pas de post-it

**RASSEMBLER / PARTAGE / COLLECTIF /
COOPÉRATION**

CEP
Petites et grandes
connues

Partager les
connaissances,
conseils

JUSTICE SOCIALE

SORTIR DU
CADRE
→ trouver des
axes d'action
pour aller vers
le 1% des + riches

INTÉRÊT GÉNÉRAL

SERVICE
PUBLIC
de la
Restauration de l'
Habitat.
= ACCÈS POUR TOUS
GRATIN, NEUTRE

Olivier DEHAESE met au voix la validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Mise à jour des délégations

Olivier DEHAESE rappelle que des délégations ont été mises en place depuis plusieurs années pour faciliter les prises de décision et fluidifier l'activité de l'ALEC au quotidien. La dernière mise à jour date d'octobre 2022.

Avec la croissance du budget et de l'équipe, il convient d'effectuer une mise à jour : création de nouveaux échelons de délégation, simplification et ajout de délégataires.

On distingue les délégations dans le domaine des finances et des ressources humaines.

Cf tableaux en Annexes 1 et 2.

Les nouveaux tableaux de délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances et les ressources humaines sont adoptés à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2025

Olivier DEHAESE propose d'étudier le budget prévisionnel pour l'année 2025.

Les participants se répartissent en 3 groupes pour passer en revue :

- Les charges,
- Les subventions,
- Les autres produits.

Olivier ROCHE, Claire Le GENTIL et Fabienne ABBOUD sont là pour répondre aux questions des participants et apporter des éclairages sur les projets et perspectives de l'année.

CHARGES

CHARGES - BUDGET PREVISIONNEL 2025	BUDGET PREVISIONNEL 2025	BUDGET PREVISIONNEL AG 2024	EVOLUTION 2024 / 2025
Eau / Electricité / Fournitures	8 100 €	9 610 €	-16%
Locaux	112 454 €	109 699 €	3%
Véhicules	7 500 €	8 500 €	-12%
Matériel (Location, entretien)	8 436 €	3 500 €	141%
Assurances	4 437 €	4 080 €	9%
Documentation	1 300 €	1 075 €	21%
Honoraires	43 912 €	48 140 €	-9%
Publicité	1 650 €	1 650 €	0%
Mission / Réception	19 520 €	23 020 €	-15%
Informatique et moyens de communication	15 852 €	15 252 €	4%
Autres charges	38 405 €	40 805 €	-6%
Programmes	26 275 €	37 916 €	-31%
Impôts taxes et versements assimilés	84 296 €	86 143 €	-2%
Charges de personnel	1 417 459 €	1 369 575 €	3%
Dotations aux amortissements	17 012 €	21 372 €	-20%
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 000 €	2 000 €	0%
Autres charges	4 100 €	4 100 €	0%
TOTAL DES CHARGES 2025	1 812 708 €	1 786 437 €	1%

PRODUITS

	PRODUITS - BUDGET PREVISIONNEL 2025	BUDGET PREVISIONNEL 2025	BUDGET PREVISIONNEL AG 2024	EVOLUTION 2024 / 2025	
PRESTATIONS DE SERVICES AVEC TVA	TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES AVEC TVA				
	FORMATION	-	6 250 €	-100%	
	PRESTATIONS DE SERVICES	96 063 €	142 468 €	-33%	
	ACCOMPAGNEMENT DE ZAC - Budget prudence 80%	38 537 €	42 880 €	-10%	
	CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE	12 600 €	7 700 €	64%	
	ACTEE2 ET ACTEE+	5 800 €	15 390 €	-62%	
	TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES AVEC TVA	152 999 €	214 688 €		
SUBVENTIONS ET PROGRAMMES (MONTANTS NETS DE TAXES)	SUBVENTIONS ET PROGRAMMES (MONTANTS NETS DE TAXES)				
	COM COM DU VAL D'ILLE - AUBIGNE	29 000 €	29 640 €	-2%	
	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE (prudent)	43 790 €	49 591 €	-12%	
	PROGRAMMES DE TRAVAIL 2025	98 720 €	93 480 €	6%	
	STEE	50 000 €	46 740 €	7%	
	Déchets et économie circulaire	9 280 €		Nouveau	
	Mobilité	11 600 €	11 970 €	-3%	
	Dév Eco	22 040 €	34 770 €	-37%	
	Animation réseau Ecodata	5 800 €		Nouveau	
	PROGRAMME DE TRAVAIL écoTravo (dont partie Région)	421 260 €	252 160 €	67%	
	AAP Numérique Responsable (financement 60 %)	4 783 €	-	Nouveau	
	RENNES METROPOLE (dont partie Région pour écoTravo)	524 763 €	345 640 €		
	SUBV DE FONCTIONNEMENT 2025	11 000 €	11 000 €	0%	
	PROGRAMME DE TRAVAIL 2025	31 020 €	33 060 €	-6%	
	VILLE DE RENNES	42 020 €	44 060 €	-5%	
	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	10 150 €	9 975 €	2%	
	ACTEE +	20 475 €	20 475 €	0%	
	Région Post - SARE (mis sur écoTravo, dans l'attente d'infos)	-	169 050 €	-100%	
	Expérimentation de solutions innovantes en rénovation	6 380 €	7 170 €	-11%	
	Aide au poste de CEP (2023/2025)	9 000 €	15 000 €	-40%	
	AAP Quartiers en transition	14 930 €		Nouveau	
	FEDER sensibilisation - adaptation	21 340 €		Nouveau	
	AAP Adaptation au changement climatique	-	19 950 €		
	Sortir du Cadre	-	10 784 €		
	CONSEIL REGIONAL	51 650 €	221 954 €		
	CLER	29 580 €	26 790 €	10%	
	PAYS DE RENNES	8 120 €	10 450 €	-22%	
	ADEME	68 925 €	63 910 €	8%	
	SUBV DE FONCTIONNEMENT 2025	18 000 €	18 000 €	0%	
	Territorialisation du fonds chaleur	112 500 €	112 500 €	0%	
	Prise en charge frais annexes (ex : intervenant)	1 000 €			
	PROGRAMME DE TRAVAIL 2025	20 000 €	27 220 €	-27%	
	SDE35	151 500 €	157 720 €	-4%	
	Partenariats	8 775 €	17 103 €	-49%	
	BREIZH ALEC	34 500 €	23 125 €	49%	
	GRDF	2 000 €	-	100%	
	CEBR	34 220 €	-		
	ENEDIS	-	5 501 €	-100%	
		TOTAL SUBVENTIONS ET PROGRAMMES	1 059 468 €	1 025 934 €	
	COTISATIONS	COTISATIONS			
COTISATIONS COMMUNES		450 575 €	428 237 €	5%	
COTISATIONS ALEC		106 961 €	96 007 €	11%	
TOTAL COTISATIONS		557 536 €	524 244 €		
AUTRES	AUTRES PRODUITS				
	AUTRES PRODUITS	23 711 €	21 600 €		
	TOTAL DES PRODUITS 2025	1 793 713 €	1 786 466 €		
	RESULTAT PREVISIONNEL	- 18 995 €	29 €		

Le budget prévisionnel présenté est déficitaire mais prudent pour la plupart des produits. Le déficit prévisionnel représente 1% du budget.

En cours de réunion, nous apprenons qu'il y a un risque que seuls 80 % des subventions prévues par Rennes Métropole soient honorées. Cela impliquerait un déficit supplémentaire de 44 000 € (66 000 € de produits en moins et 22 000 € de charges en moins du fait d'un recrutement en CDD pour remplacement qui serait de ce fait suspendu).

D'autres produits tels que des prestations ou des subventions dans le cadre de réponses à des appels à projet pourront venir alimenter le budget en cours d'année.

Certains financements exigent des co-financements, à hauteur de 20 % minimum, ce qui n'est pas toujours simple à trouver.

Aurélien BERTIN propose de solliciter les membres du Conseil d'Administration lorsque nous sommes à la recherche de partenaires co-financeurs.

Un budget prévisionnel affiné sera présenté en AG le 17 juin 2025, lorsque nous aurons une meilleure visibilité des financements des EPCI.

Enfin, sur le plan formel, des ajustements ont été demandés pour les années suivantes pour améliorer la présentation du budget :

- Comparer le budget prévisionnel avec celui du CA de l'année précédente (et non avec celui de l'AG)
- Ajouter une colonne avec le réalisé de l'année passée
- Mettre les subventions des EPCI au titre du CEP dans la partie « subventions »

Le budget prévisionnel tel que présenté dans le tableau ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Focus sur le projet associatif

Olivier DEHAESE expose les avancées du travail engagé sur la refonte du projet associatif.

Le Comité de gestion élargi s'est réuni le 12 décembre 2024 pour une première séance de travail, suivie le 13 janvier 2025 par un temps fort 1 regroupant l'équipe salariée et une dizaine de membres du Conseil d'Administration ayant pu y assister.

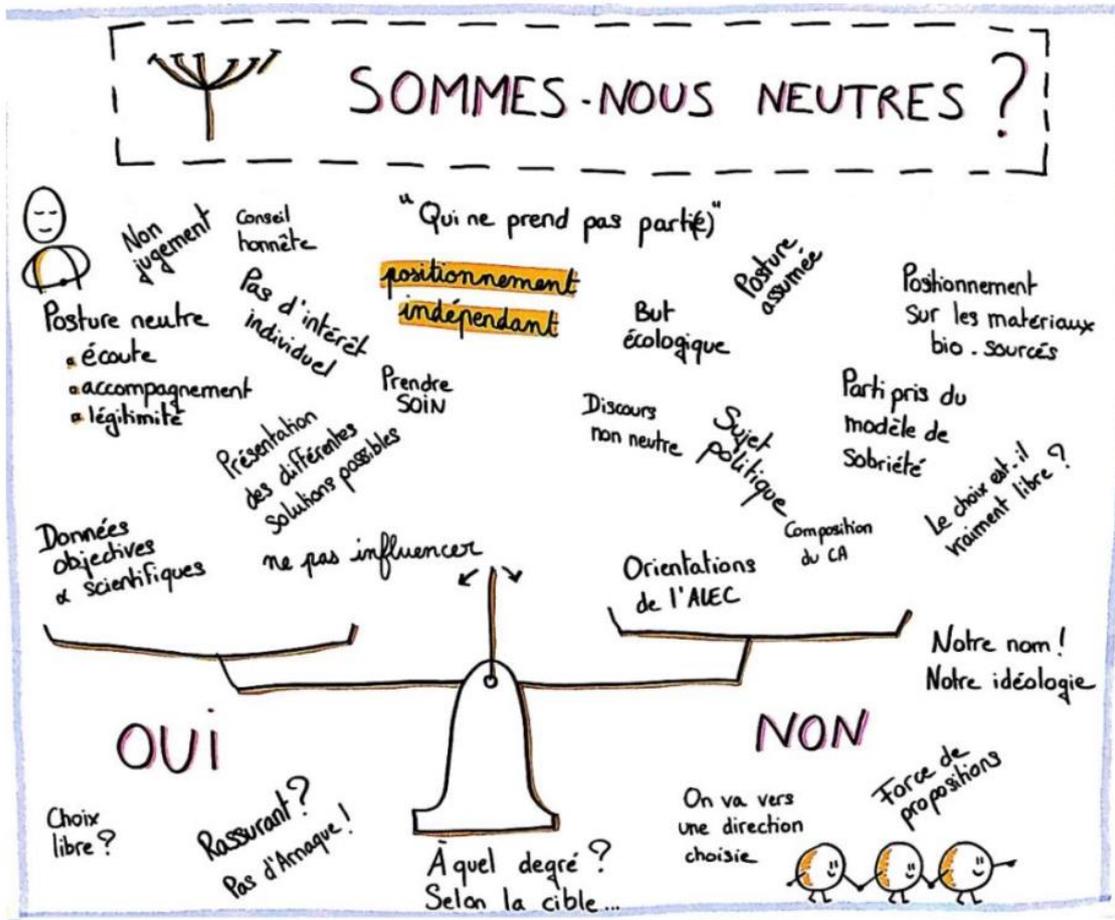
Il expose les différents travaux réalisés pendant le temps fort 1.

➤ Travail sur les **valeurs** de l'ALEC.

Ont été retenues les 5 valeurs suivantes :

- Intérêt général
 - Justice sociale
 - Casser les codes/Audace/Décalé/Humour
 - Bienveillance/Prendre soin de soi, des autres et du vivant/Empathie
 - Rassembler/Partage/Ensemble/Collectif/Coopération
- Cf. temps d'ouverture de la réunion en début de compte-rendu.

➤ Questionnement sur la **neutralité** de l'ALEC avec la méthode du FishBowl ou Bocal à Poissons qui permet, sur 4 sièges, de laisser s'exprimer à leur convenance 3 participants maximum à la fois parmi les personnes assises en cercles concentriques autour de ces 4 sièges. D'autres termes sont venus questionner le mot « neutralité » tels que « indépendance », « objectivité ». Le débat riche en arguments se poursuivra sur d'autres temps de travail.



➤ Travail de reformulation de la **raison d'être** déjà révisée en 2017. Pour rappel, la raison d'être actuelle est la suivante :

“ L’ALEC du Pays de Rennes MOBILISE et ACCOMPAGNE les acteurs du territoire, afin de les AIDER à intégrer les enjeux ÉNERGÉTIQUES et CLIMATIQUES pour mieux VIVRE aujourd’hui et demain. ”

Olivier DEHAESE présente les premières ébauches de reformulation et propose aux membres du Conseil d'Administration d'exprimer leurs réactions.

« Nous l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes ...

agissons avec vous pour **promouvoir** la **sobriété**,
réduire notre **impact écologique**, relever les **défis**
de l'**atténuation** et de l'**adaptation**
au **changement climatique**.

ACCOMPAGNER PLUTÔT QUE "AGIR"
FAIRE VIVRE
CLARIFIER LE TERME DE SOBRIÉTÉ (MÉTIER)
ENVIRENTE ÉCOLOGIQUE > IMPACT ÉCOLOGIQUE
ATTÉNUATION ADAPTATION... ASSEZ DE PUBLIC? DIRE @ SIMPLEMENT?
OU AU LIEU DE CES TERMES ET LES ENRICHIR QUELQUE PEU?
"REDIRECTION"?
MINORER LA NOTION DE TERRITOIRE

...Ensemble, nous créons des solutions durables et repensons nos modes de vie pour que toutes et tous vivent mieux aujourd'hui et demain ! »

On notera les pistes de réflexion suivantes :

« agissons » => Il manque l'idée de « faire avec »

« avec vous » => Préciser qui est « vous »

« promouvoir/faire vivre » => Exprimer l'effet d'entraînement de l'ALEC

« notre impact écologique » => Confusion possible : est-ce l'impact de l'ALEC ou de ceux que l'on accompagne ?

« changement climatique » => Incitation à le remplacer par « dérèglement climatique »

« nous créons des solutions » => C'est vrai dans certains cas, mais on reprend aussi des solutions créées par d'autres => à remplacer par « nous adoptons »

Il manque la notion de limites planétaires.

Puis les membres du Conseil d'Administration qui ont participé au temps fort 1 sont invités à partager ce qui leur a plu lors de cette journée et ce qu'ils attendent pour la suite.

Le prochain et dernier temps fort aura lieu le **vendredi 4 avril 2025**. Le lieu reste à définir.

Tous les membres du Conseil d'Administration y seront conviés.

Claire Le GENTIL remercie les participants pour leur présence, leur bienveillance et leur sens de la coopération.

Olivier DEHAESE clôt la réunion à 20h05.

Olivier DEHAESE, Président de l'ALEC

Annexe 1

Tableau des délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances de l'association



Délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances de l'association

Les "X" correspondent aux délégations habituelles.
 Les "Y" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation
 Les "(X)" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation, et ce en dernier recours

Personnes auxquelles sont délégués les principales attributions	Condition d'exercice	Bureau (vote à la majorité si pas de consensus)						Autres salarié.e.s
		Présidente	Vice-présidente	Directrice / directeur	Responsable financier	Responsable du pôle administratif	Assistant.e.s administratif.e.s	
Décider d'acheter ou de vendre des biens ou prestations décisions formalisées par un paragraphe sur les factures d'achat et une validation des devis de facturation sous MEG	correspondant à des dépenses ou recettes prévues au budget	X	X	X	X	(X)		
	correspondant à des dépenses ou recettes de moins de 200 € prévues au budget, en informant la direction			X		X		
Décider d'acheter ou de vendre des biens ou prestations décisions formalisées par un paragraphe sur les factures d'achat et une validation des devis de facturation sous MEG	correspondant à des dépenses ou recettes comprises entre 2 000 € et 10 000 € non prévues au budget	X	X	X	X			
	correspondant à des dépenses ou recettes comprises entre 1 000 € et 2 000 € non prévues au budget	X	X					
Décider d'acheter ou de vendre des biens ou prestations décisions formalisées par un paragraphe sur les factures d'achat et une validation des devis de facturation sous MEG	correspondant à des dépenses ou recettes comprises entre 2 000 € et 10 000 € non prévues au budget					X		
	correspondant à des formations validées par la direction ou le comité de gestion, dans la limite du budget formation validé pour l'année					X		
Valider les factures à payer	correspondant à des devis validés dans les conditions ci-dessus			X	X	X		
	pour lesquelles il n'y a pas eu de devis validé mais qui ont été décidés dans le cadre prévu ci-dessus			X	X	X		
Valider les factures à payer	courantes ou correspondant à des abonnements mensuels			X	X	X		
	recurrentes			X	X	X		
Valider les virements décisions formalisées par un ordre de virement	correspondant à des factures validées			X	X	X		
	pour des virements internes			(X)	X	X		
Effectuer les virements	après signature de l'ordre de virement			X	X	X		
	après validation par la directrice (ou le responsable financier en cas d'empêchement de la directrice) dans la limite de 500 €			X	X	X		
Payer avec la carte bancaire des dépenses courantes y compris sur Internet	au-delà de 500 €, après validation par la personne ayant reçu la délégation de décision d'achat			X	X	X		
	après validation de la directrice ou du responsable financier et dans la limite des dépenses prévues au budget			X	X	X		
Signer des chèques	quel qu'en soit le montant	X	X	X	X	X		
Signer les conventions de partenariats		X	X	X	X	X		
Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes		X	X	X	X	X		

Annexe 2

Tableau des délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les ressources humaines de l'association



Délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les ressources humaines de l'association

Les "X" correspondent aux délégations habituelles.

Les "Y" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation

Les "N" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation, et ce en dernier recours

Personnes auxquelles sont déléguées les principales attributions	Condition d'exercice						Autres responsables de pôles
	Bureau (vote à la majorité si pas de consensus)	Président.e	Vice-président.e du Bureau	Directrice / directeur	Responsable financier	Responsable du pôle administratif	
Autoriser la prise de congés, RTT, récupérations		X	X				X
	pour la directrice			X			
	pour les responsables de pôles			X			X
	pour les salariés de leurs pôles			X			X
	dans la limite des dépenses prévues au budget			X			
	en CDD, au-delà de ce qui est prévu au budget	X					
Décider de recruter des salariés							
	en CDI : au moins un.e administrateur ou administratrice ET un.e cadre salarié.e en plus du responsable de pôle concerné	X	X	X			X
	en CDD : au moins un.e cadre salarié.e en plus du responsable de pôle concerné			X			X
	réaliser des entretiens de recrutement et décider du recrutement des stagiaires, après accord de la directrice			X			X
	valider les conventions de stage et leurs annexes						X
	pour les cadres		X				
	pour les non cadres, avec/le/la responsable de pôle concerné.e			X			X
Gérer les périodes d'essai (décider de leur prolongation)							
	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...)			X			X
	notes de fonctionnement			X			X
	accords d'entreprise			X			X
	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...)	X	X				
	notes de fonctionnement	X	X				
	décisions unilatérales	X					
	accords d'entreprise	X					
Signer les contrats de travail et avenants							
	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...)	X	X				
	notes de fonctionnement	X	X				
	décisions unilatérales	X					
	accords d'entreprise	X					
Décider des augmentations de salaires							
	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...)	X	X				
	notes de fonctionnement	X	X				
	décisions unilatérales	X					
	accords d'entreprise	X					
Décider des sanctions disciplinaires (blâme, mise à pied, rétrogradation, licenciement...)							
	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...)	X	X				
	notes de fonctionnement	X	X				
	décisions unilatérales	X					
	accords d'entreprise	X					
Signer les documents administratifs liés au départ d'un.e salarié.e (pôle de tous comptes...)							
	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...)	X	X				
	notes de fonctionnement	X	X				
	décisions unilatérales	X					
	accords d'entreprise	X					

Nouvelle délégation